

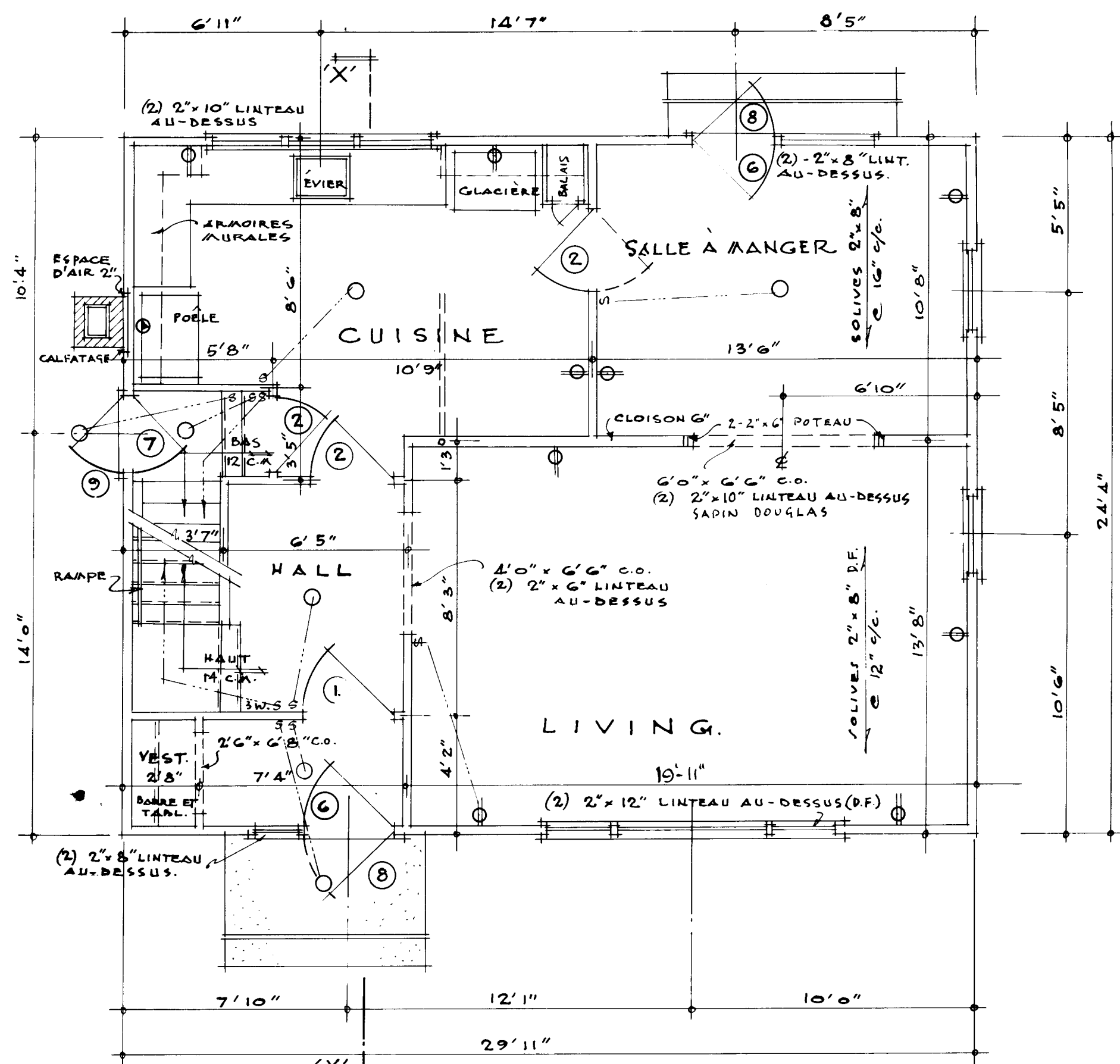


Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Some of this archived content is available only in one official language. Translation by CMHC can be requested and will be provided if demand is sufficient.

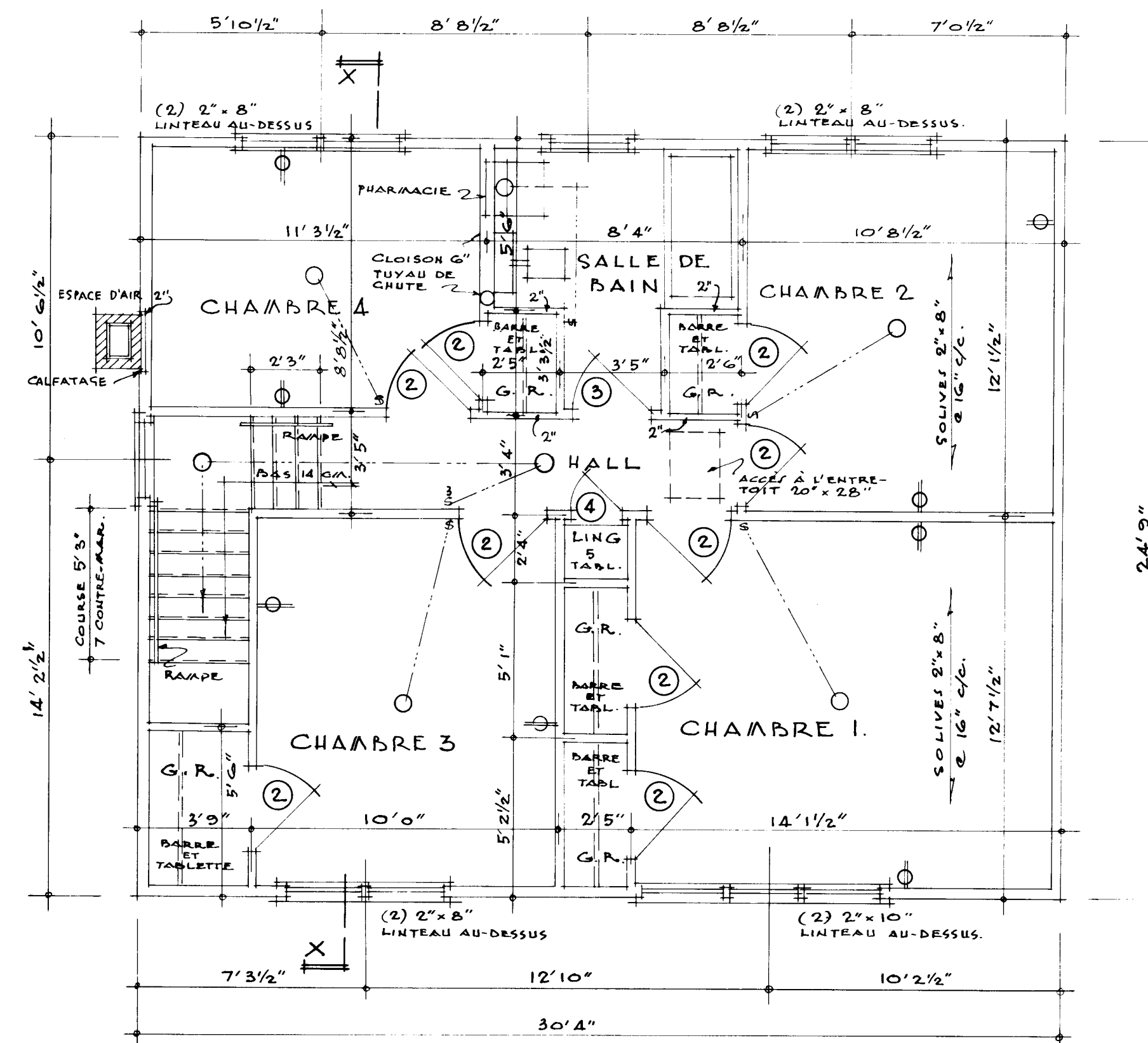
Contenu archivé

Le contenu identifié comme archivé est fourni à des fins de référence, de recherche ou de tenue des dossiers; il n'est pas assujéti aux normes Web du gouvernement du Canada. Aucune modification ou mise à jour n'y a été apportée depuis son archivage. Une partie du contenu archivé n'existe que dans une seule des langues officielles. La SCHL en fera la traduction dans l'autre langue officielle si la demande est suffisante.

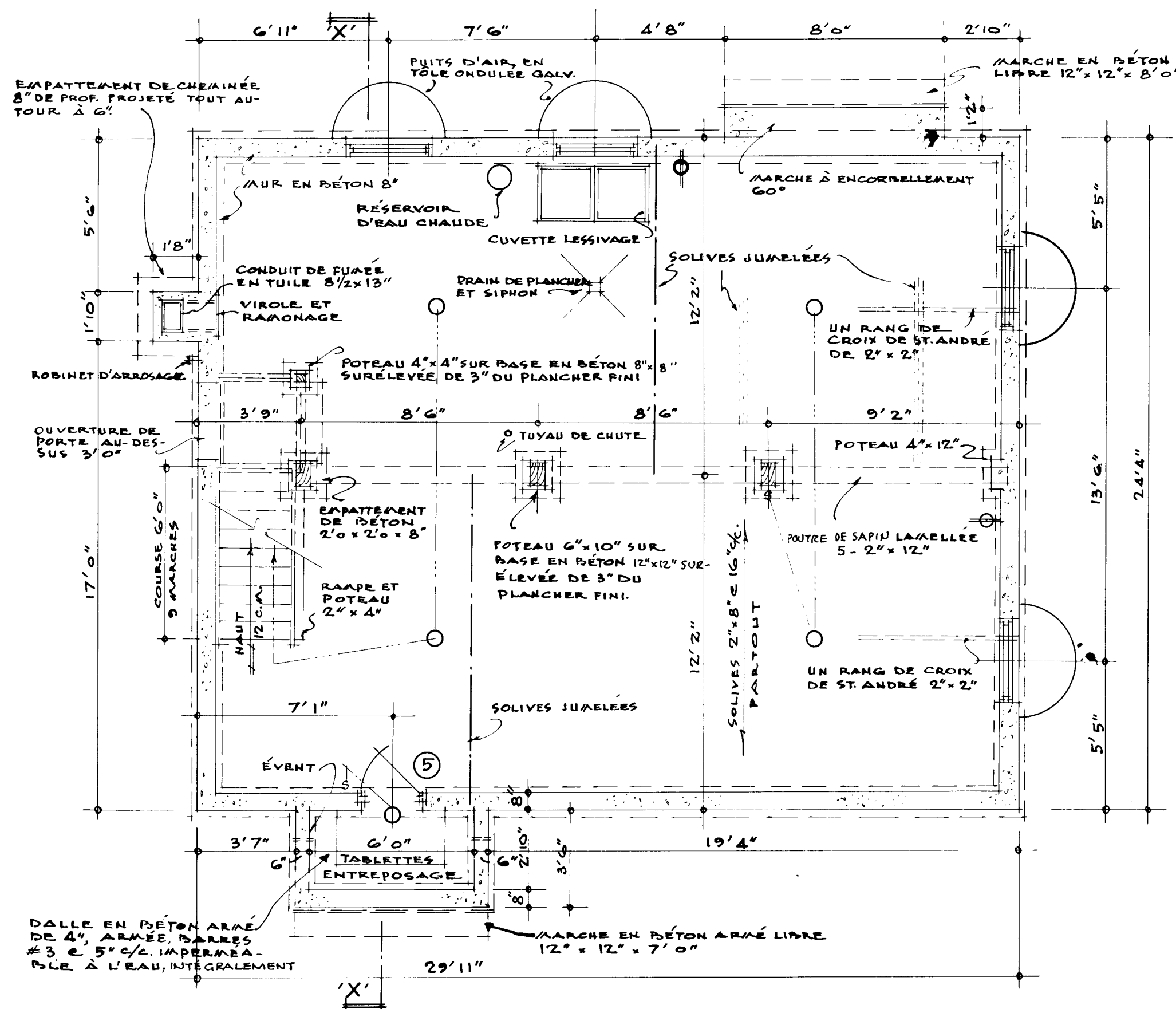
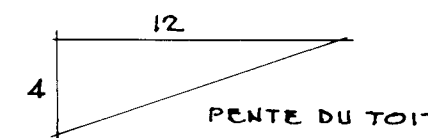


• PLAN DU PREMIER ÉTAGE •

ÉCHELLE 1/4" = 1'0"

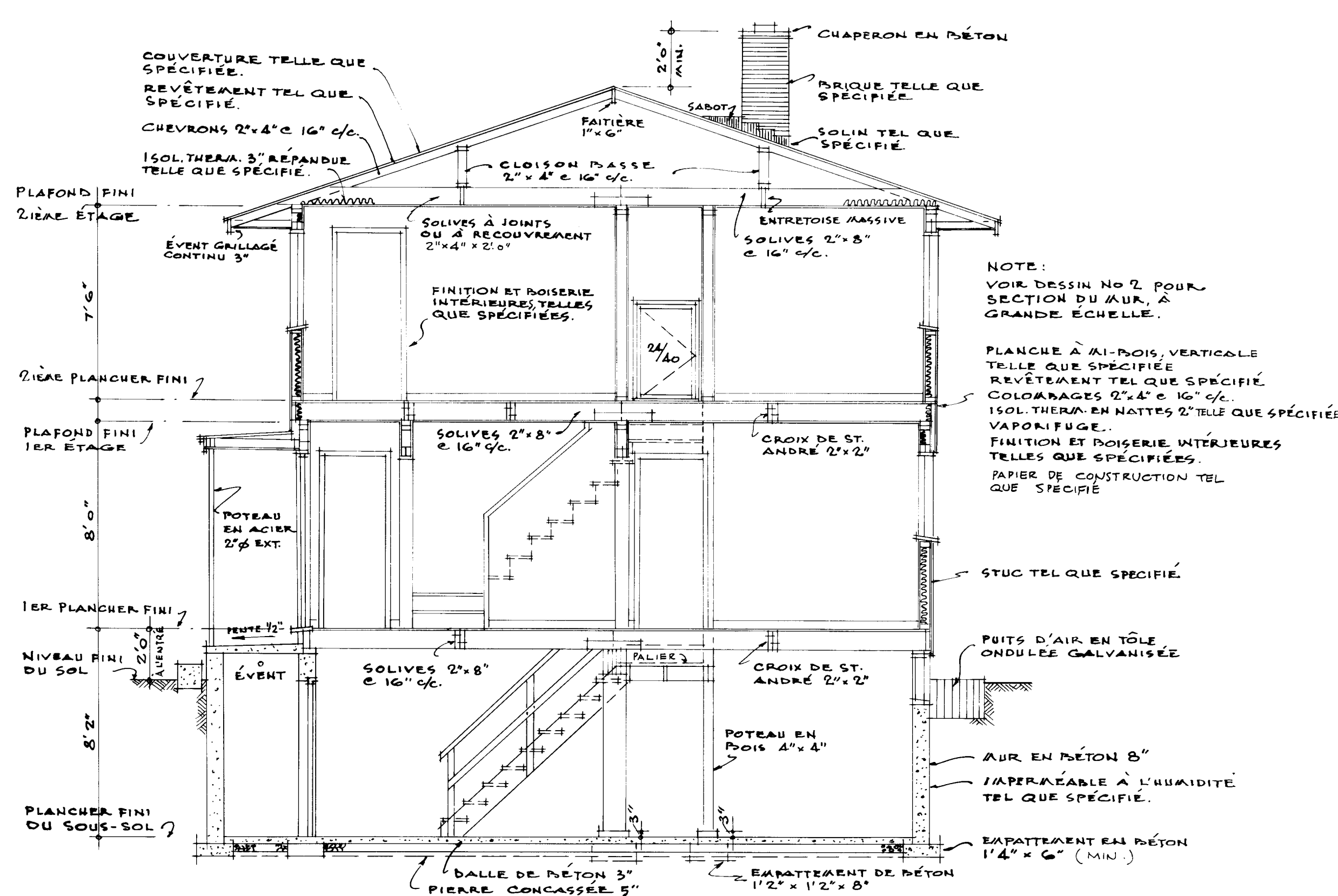


• PLAN DU DEUXIÈME ÉTAGE •



• PLAN DU SOUS-SOL •

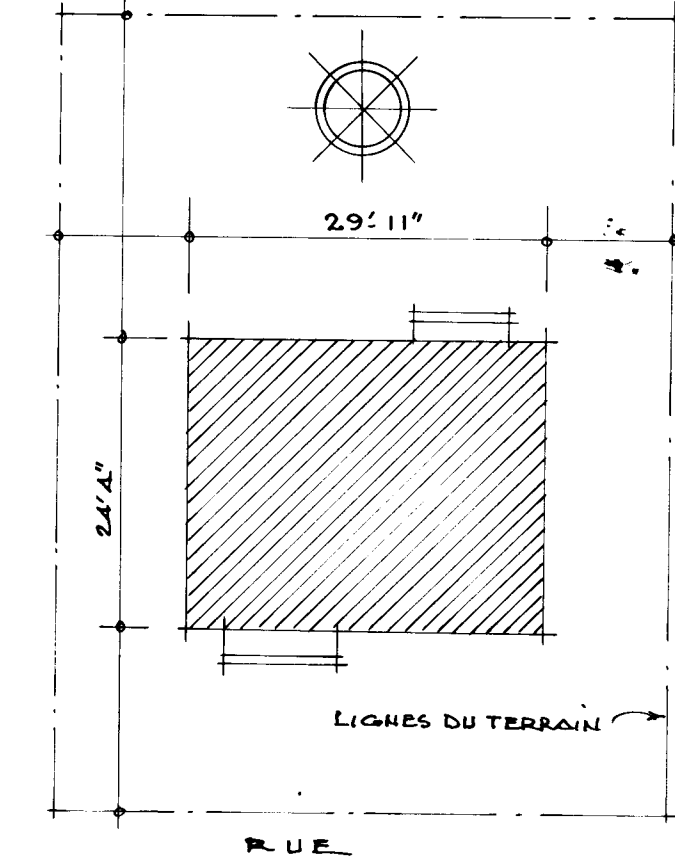
ÉCHELLE 1/4" = 1'0"



• SECTION 'X-X' ÉCHELLE 1/4" = 1'0"

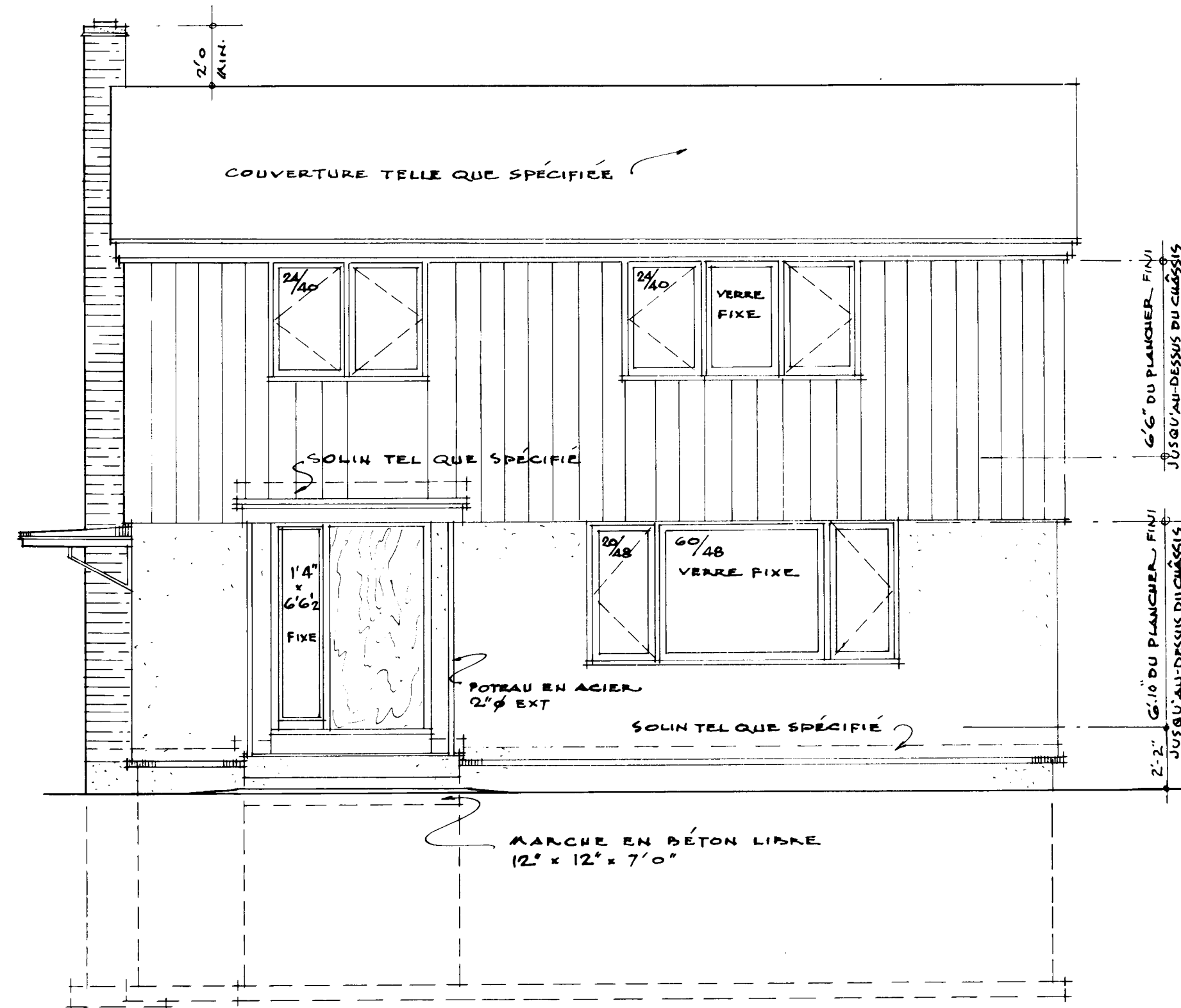
- REMARQUES**
1. TOUS LES EMPATTEMENTS ET LA FONDATION DOIVENT ÊTRE PORTÉS JUSQU'À UN APPUI SOLIDE ET EN BAS DU NIVEAU ACCEPTÉ LOCALEMENT POUR LA GÉLÉE. LES EMPATTEMENTS DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉS AU BESOIN POUR RÉPONDRE AUX CONDITIONS LOCALES DU SOL.
 2. LES SOLIVES DOIVENT ÊTRE JUMÉLÉES SOUS TOUTES LES CLOISONS QUI LEUR SONT PARALLÈLES, CES SOLIVES JUMÉLÉES PEUVENT ÊTRE ÉCARTÉES DE 4" PAR DES BLOCS À TOUTS LES 4'0" C.C. POUR PERMETTRE LE PASSAGE DES CONDUITS DE CHAUFFAGE.
 3. TOUS LES LITEAUX EN BOIS AU-DESSUS DES PORTES, DES FENÊTRES, ETC. DANS LES MURS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS DOIVENT ÊTRE PLACÉS SUR LA RIVE.
 4. TOUTES LES DIMENSIONS NOTÉES SONT PRISES DE LA FACE EXTÉRIÈRE DES COLOMBAGES DANS LE CAS DE LA CONSTRUCTION À PANS DE BOIS, EN BRIQUE, OU EN PIERRE PLAQUÉE SUR BOIS, ET DE LA FACE EXTÉRIÈRE DE LA MAÇONNERIE MASSIVE JUSQU'À L'AXE DES CLOISONS INTÉRIÈURES.
 5. L'EMPLACEMENT ET LE NOMBRE DE SORTIES ÉLECTRIQUES INDICUÉES SUR LES PLANS DOIVENT RÉPONDRE AUX NORMES DE CONSTRUCTION MINIMA S.O.H.L. CELLES-CI PEUVENT ÊTRE CHANGÉES POUR RÉPONDRE AU GOÛT PARTICULIER DE CHAQUE MAÎTRE D'ŒUVRE, MAIS ILLS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX.
 6. PRÉVOIR UNE TABLETTE ET UNE BARRE DANS CHAQUE GARDE-ROBE ET 4 TABLETTES DANS LA LINGÈRIE.
- LISTE DES PORTES**
- PORTES INTÉRIÈURES:
- 1 - 2'8" x 6'6" x 13/8"
 - 2 - 2'6" x 6'6" x 13/8"
 - 3 - 2'4" x 6'6" x 13/8"
 - 4 - 1'6" x 6'6" x 13/8"
 - 5 - 2'0" x 6'0" x 13/8"
- PORTES EXTÉRIÈURES:
- 6 - 3'0" x 6'8" x 13/4"
 - 7 - 2'8" x 6'8" x 13/4"
- PORTES COMBINÉES:
- 8 - 3'0" x 6'8" x 13/8"
 - 9 - 2'8" x 6'8" x 13/8"
7. TOUTES LES FENÊTRES À BATTANTS DOIVENT OUVRIR VERS L'INTÉRIEUR.

LE PROPRIÉTAIRE INSCRIRA LES DIMENSIONS SUR LE PLAN DU TERRAIN ET INDICHERA L'EMPLACEMENT DU GARAGE (S'IL Y A LIEU) ET LES MOYENS D'ACCÈS.

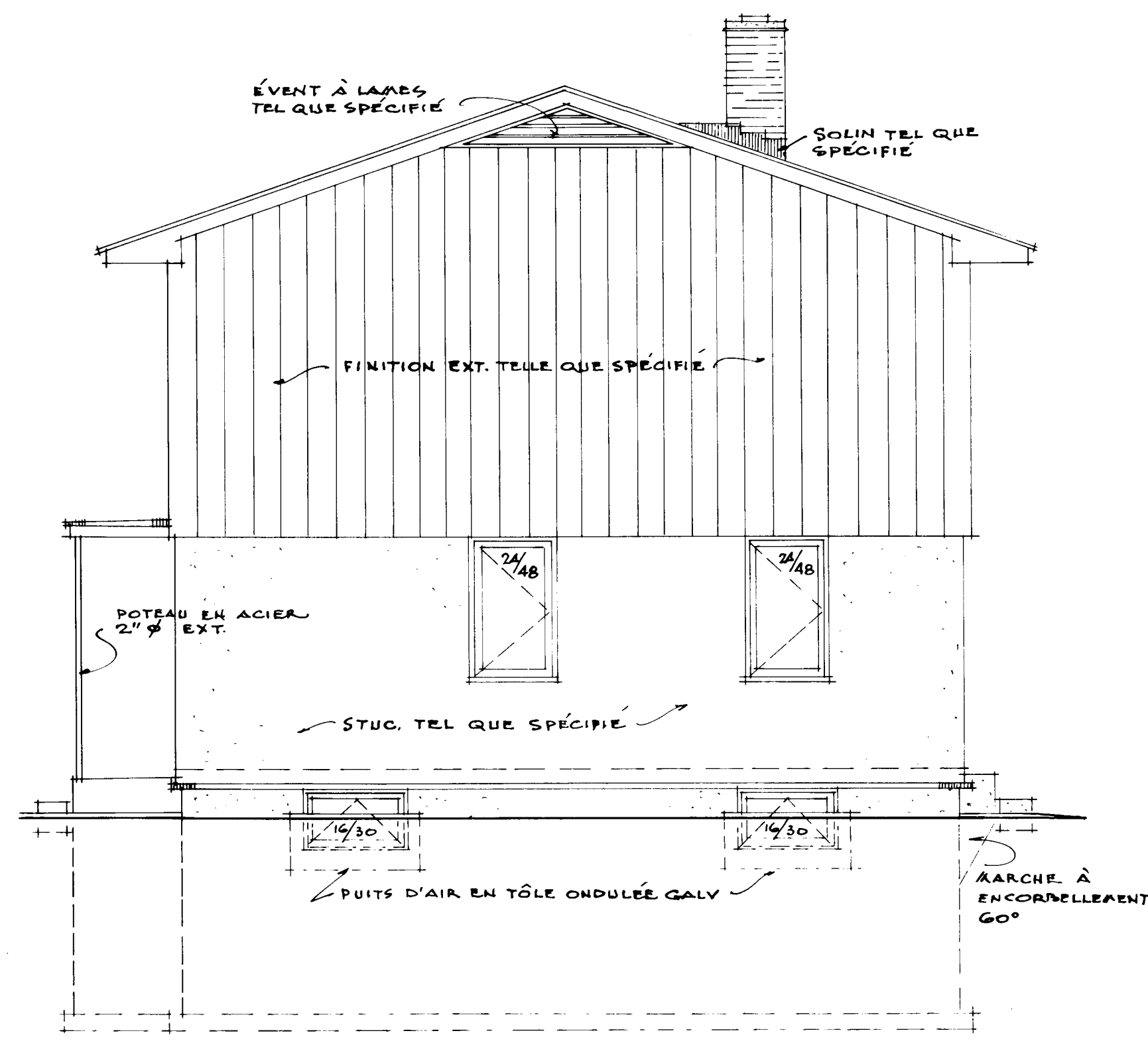


• PLAN DU TERRAIN •

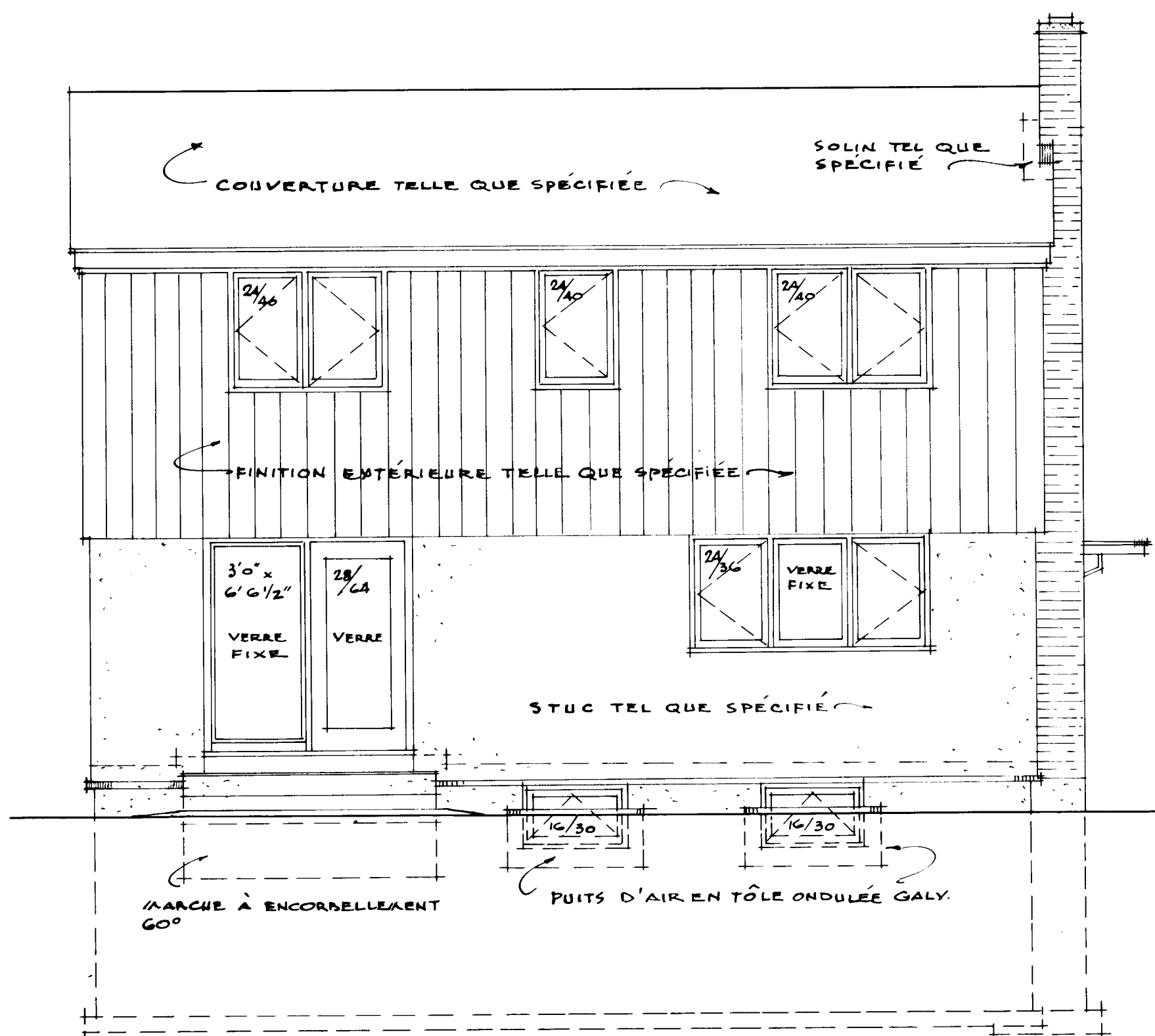
AUCUNE ÉCHELLE



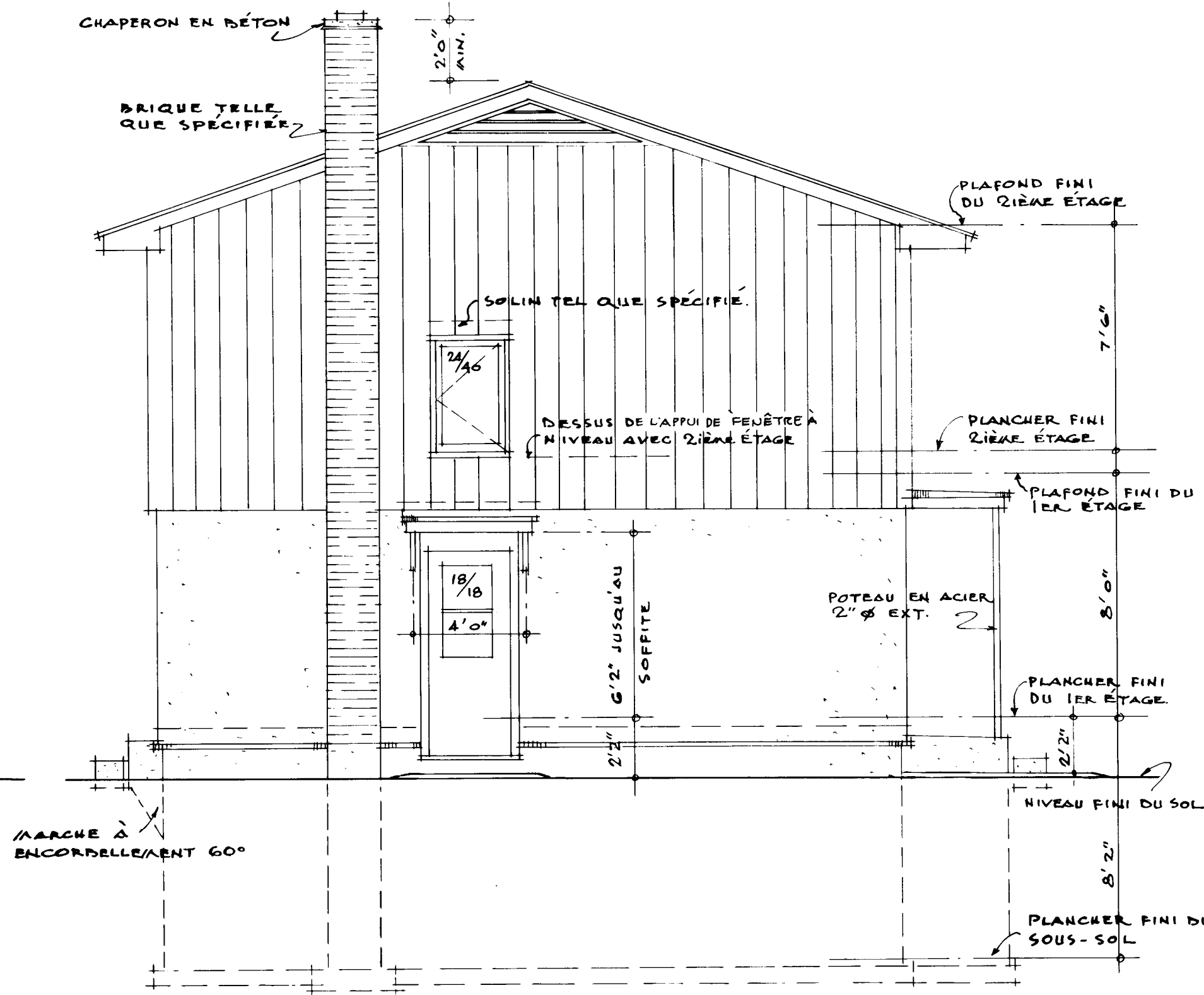
• ÉLÉVATION AVANT • ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"



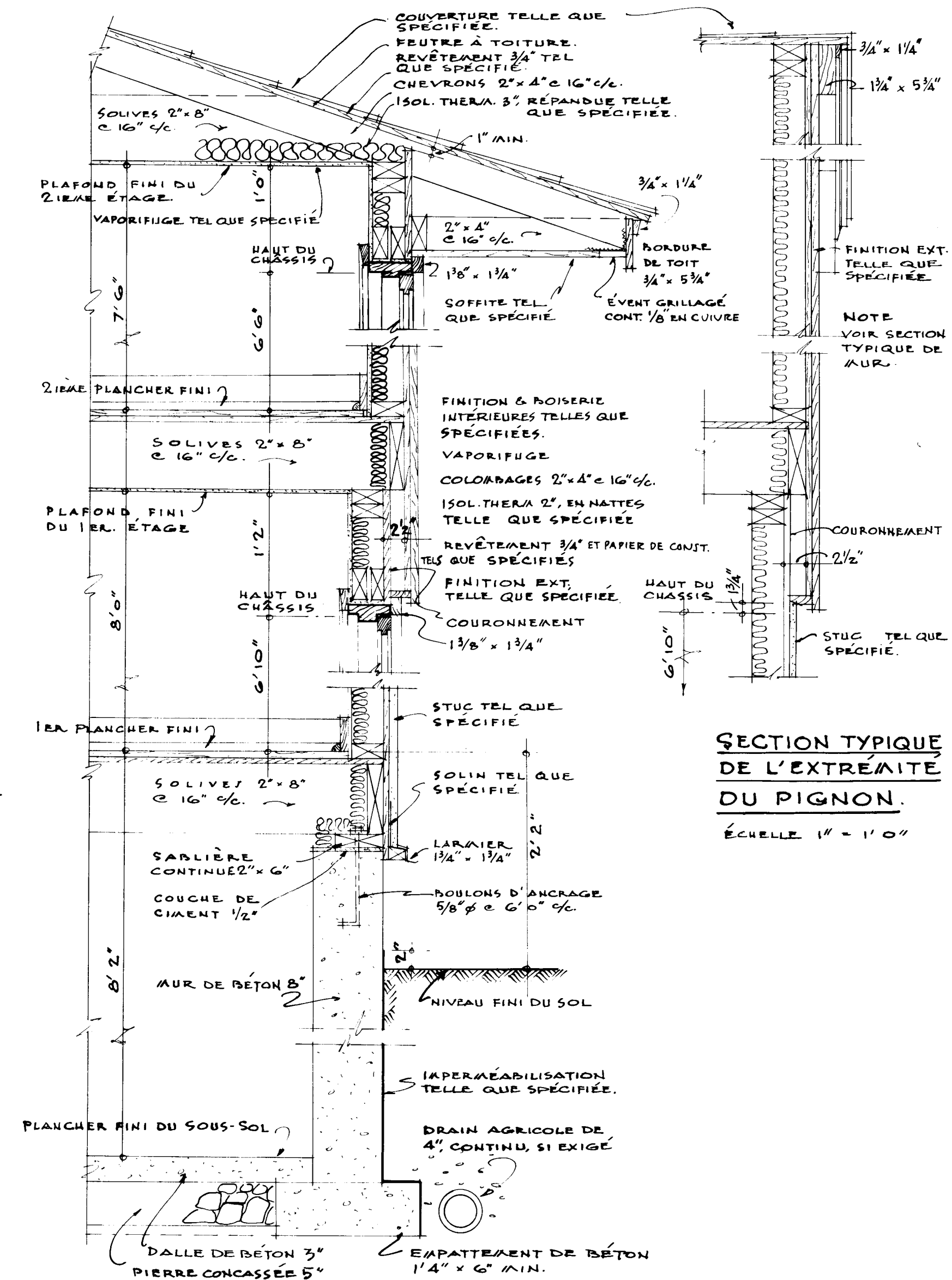
• ÉLÉVATION DROITE •



• ÉLÉVATION ARRIÈRE •



• ÉLÉVATION GAUCHE •



• SECTION DE MUR TYPIQUE • ÉCHELLE 1" = 1'-0"